

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-lessard-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2ab906d7c21a862a30bc359a>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:13:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord accueillir la dénonciation en étant ouvert, bienveillant et sans jugement. La situation doit avoir un impact dans l'école, sinon il faut référer la personne au service de police, par exemple si les sextos ont été envoyés à des inconnus sur internet. Ensuite, il faut commencer par remplir la grille avec la personne qui dénonce la situation, puis avec tous les jeunes qui pourraient être concernés, en attendant en dernier pour rencontrer l'investigateur. Avant de rencontrer l'investigateur, il faut déterminer si l'acte était impulsif ou bienveillant. Si l'acte était impulsif, on remplit la grille avec l'investigateur. Si on a des raisons de croire qu'il y a présence de pornographie juvénile sur des appareils, on doit les confisquer, sans les consulter. On doit ensuite appeler le service de police qui prendra en charge le reste de l'intervention. Si l'acte était malveillant, on contacte dès que possible le service de police. On rencontre ensuite l'investigateur en lui expliquant la situation et on confisque son téléphone. Dans le cas d'un acte malveillant, on ne remplit pas la grille avec l'investigateur. Le service de police fera le reste de l'intervention. Dans tous les cas, nous informons les parents de nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le protocole Sexto est assez facile à utiliser, et que je me sens à l'aise de la mettre en application. Je retiens qu'il y a des situations qui seront plus difficiles à gérer que d'autres, et qu'une situation peut également en entraîner une autre, ce qui peut venir compliquer un peu l'utilisation du protocole. Je retiens que notre rôle consiste à recueillir l'information parce que nous agissons en première ligne et à faire cesser le plus possible la propagation des images en confisquant les appareils, mais que nous ne devons pas agir comme des mandataires de la police. Je retiens également que si les personnes concernées ne collaborent pas avec l'école, le service de police peut prendre en charge l'intervention. Je retiens qu'il est important de bien comprendre les intentions de la personne investigatrice, afin de faire une intervention appropriée. Je retiens également qu'il ne faut jamais parler de la situation avec les médias, mais les référer à la direction ou au service de communication de la CSS.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il me semble que l'étape la plus délicate est de rencontrer l'investigateur. La façon d'aborder la rencontre par l'intervenant scolaire déterminera si l'élève sera collaborateur à l'intervention ou non. Il faudra se montrer à l'écoute, bienveillant et empathique, même si le sujet peut être sensible pour nous. Pour moi, intervenir avec l'investigateur est plus difficile qu'avec la victime, puisque la situation entraîne chez l'intervenant des émotions négatives. Il faut tout de même appréhender la situation en gardant en tête que l'investigateur est jeune, qu'il a besoin d'aide et d'être sensibiliser et éduquer sur le sujet. Il faut arriver à intervenir de façon neutre et à laisser les émotions négative que la situation peut créer afin d'intervenir de façon juste avec l'investigateur. Ça me rassure tout de même de savoir que si l'investigateur ne collabore pas, je peux faire appel au service de police, qui prendra en charge la situation.